

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 05/09/2024

<p>Date de la convocation 27/08/2024</p> <p>Date d'affichage 27/08/2024</p>	<p>L' an 2024, le 5 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire</p>
<p>Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 11 Votants : 8</p>	<p>Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, RENARD Catherine, MM : KIEFFER Thiébault, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain (arrivé 20 h 20), ROBERT Eric, VERON Antoine (arrivé 20 h 20)</p> <p>Absent(s) : Mme LACOINTE Mélanie Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUZIT Agnès à M. PELTIER Sylvain, VERRIEZ Catherine à Mme RENARD Catherine, M. MUREAU Christophe à M. KIEFFER Thiébault</p> <p>Secrétaire : M. PELTIER Sylvain</p>
<p>Réf : 2024-9-52</p> <p>A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p><u>REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024</u> <u>RESEAUX ORANGE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité, – ADOPTE le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution télécom par Orange pour l'année 2024 (montant total de redevance : 2 088.12 euros)</p>
<p>Réf : 2024-9-53</p> <p>A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p><u>REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024</u> <u>RESEAUX GRDF</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité, – ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz pour l'année 2024 pour un montant de 549.00 euros</p>
<p>Decision sans délibération</p>	<p><u>VOIRIE ENFOUISSEMENT RESEAUX</u> <u>SIEML estimation rue des Lumois et carrefour Allée des Tilleuls</u> Estimation du SIEML (juin 2024) pour réalisation des travaux en 2025 Eclairage public – effacement Coût total : 96 880.00 euros HT Coût pour la collectivité (75 %) : 72 660.00 euros HT Génie Civil Télécom Coût pour la collectivité (totalité) : 50 578.00 euros HT soit 60 693.00 euros TTC TOTAL pour la collectivité : 133 353.00 euros Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite reporter ce dossier au-delà de 2025 : Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir voté à main levée, Sur les 12 conseillers ayant pris part au vote 10 pour ; 2 abstentions. Une réponse sera faite dans ce sens au SIEML.</p>
<p>Réf : 2024-9-54</p> <p>A l'unanimité Pour : 14</p>	<p><u>AMENAGEMENT VOIRIE RUE DES ROGELINS</u> <u>MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,</p>

<p>Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p>- DECIDE de retenir la proposition de la Société PRAGMA Ingénierie à Beaucouzé pour la maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de la rue des Rogelins pour un coût total de 19480.00 euros HT soit 23376.00 euros TTC.</p>
<p>Réf : 2024-9-55 A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 2</p>	<p><u>BUDGET 2024</u> <u>ADMISSION EN NON VALEUR</u> <u>DETTES DE LOCATION 2023</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, DECIDE de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes comptabilisées en 2023 pour des impayés de loyers pour un montant total de 1832.38 euros,</p>
<p>Réf : 2024-9-56 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p><u>PERSONNEL COMMUNAL- RENOUELEMENT DE CONTRAT</u> <u>PERIODE D'OCTOBRE 2024 POUR SURCROIT D'ACTIVITES - SERVICE TECHNIQUE</u> Le Maire propose à l'assemblée : Le renouvellement du contrat d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période du 01/10/2024 au 31/10/2024 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter la proposition du Maire, pour le renouvellement du contrat d'un adjoint technique à temps complet du 01/10/2024 au 31/10/2024 pour surcroît d'activités au service technique</p>
<p>Réf : 2024-9-57 A la majorité Pour : 6 Contre : 2 Abstentions : 6</p>	<p><u>SYNDICAT DES IFS</u> <u>Projet de cessions de parcelles</u> <u>Avis du Conseil Municipal</u> Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la vente des parcelles AC n° 141 et 142 appartenant en copropriété au Syndicat et à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, à la Sté LIZE Stockage pour un montant de 1700 euros. LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré</p> <ul style="list-style-type: none"> • APPROUVE la cession des biens cadastrés section AC n° 141 et 142 situés au 107 Grand'Rue à Varrains, appartenant au Syndicat Intercommunal des Ifs, pour un montant de 1700 euros,
<p>– Fête des Ifs – week-end du 7 et 8 septembre 2024 – inauguration samedi 7 à 16 h 30 – Prochaines réunions de conseil : le jeudi 3 octobre 2024 ; le jeudi 7 novembre 2024 ; jeudi 5 décembre 2024 à 20 heures</p>	

Le Maire, M. Pierre-Yves DELAMARE